

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

URSSAF

■
Recours abusifs

■
Fluides frigorigènes

LA FÉDÉ INFORME

Contrats précaires

■
Accidents du travail

■
Si Lagardère...



N°6 - MARS-AVRIL 2009 - BIMESTRIEL



édito

Nous combattons !



Dans cette période de ralentissement de l'économie, le rôle que la Fédération peut jouer aux côtés des entreprises est primordial. Aussi bien pour les aider à surmonter leurs difficultés que pour soutenir le marché.

Il est impératif de rappeler que l'ensemble des collaborateurs est tout entier à la disposition de chacun pour apporter l'expérience, les conseils, les solutions utiles dans tous les domaines qui intéressent la vie de l'entreprise et notamment dans les 3 sujets majeurs

que sont le social, le juridique, l'économique et financier. Réalisant au quotidien l'instruction de plusieurs dizaines d'études spécifiques, chacun de nos conseillers sait parfaitement capitaliser sur l'expertise acquise qui est toujours mise à profit pour assurer la sauvegarde des intérêts particuliers comme pour promouvoir l'intérêt général.

Alors quel que soit le sujet qui pourrait vous poser un problème, n'hésitez jamais ! Nous saurons vous donner les solutions les plus adaptées.

Dans le même temps, la Fédération se mobilise entièrement pour soutenir et relancer le marché de la construction.

Elle le fait dans le cadre de son réseau, Fédération Française du Bâtiment et Fédération Nationale des Travaux Publics. Mais elle le fait aussi directement et avec beaucoup de volontarisme et de détermination auprès de toutes les autorités et de tous les maîtres d'ouvrage publics ou privés intervenant dans le département.

Notre objectif est de faire en sorte que le marché reste à la fois soutenu et fluide. Qu'il reste aussi et avant tout abordable à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur spécificité.

Tout au long des jours et semaines à venir, nous allons ainsi vous proposer des rencontres avec d'importants responsables économiques qui présenteront leurs programmes d'investissements sur les prochains mois et prochaines années. C'est une occasion unique pour vous, chefs d'entreprise, d'avoir ainsi des contacts directs avec eux, sous couvert de la Fédération et de mettre en place les possibilités d'un partenariat fructueux.

Vous l'aurez compris, plus que jamais, l'entreprise, petite ou grande, est au cœur des combats de la Fédération.

Jamais l'appartenance à une organisation professionnelle active et performante ne prend autant de sens que dans une période troublée comme celle que nous traversons.

Soyez assurés que je continuerai à agir partout où les intérêts de la profession et des adhérents sont en jeu. ■

René Nostriano
Président de la Fédération

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à OSEO
- Agenda

La Fédé agit

..... p 4-5

- Commande publique
- Recours abusifs
- Fluides frigorigènes, dernier délai
- Les adhérents en vue !
- Le rendez-vous

La Fédé informe

..... p 6-7

- Sauvegardez votre entreprise
- Accidents du travail
- Que dit la Justice ?
- Si Lagardère...
- Qualibat sur la toile

Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché
- Résultats Sudoku
janvier - février

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture du numéro : Alban BESSONE - Sauveur CAVATAIO • Rédaction : Joëlle ARNALDI - Sophie CREMIEUX - Christophe DO - Ariane DUPUCH - Philippe GRIMALDI - Candice SIMON - Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Fotolia - Fédération du BTP 13 - FFB

Tirage : 3000 exemplaires - Imprimé sur papier écolabellisé



Indiscrétion

Lors de sa visite à Marseille le 27 mars dernier, le 1^{er} ministre François Fillon a confirmé officiellement le maintien de la TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration-entretien dans les logements et dans les conditions actuelles.



la parole à...

Jean-Marie Suquet
Directeur Régional PACA OSEO

OSEO soutient la croissance et l'innovation des PME. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat a confié à OSEO une mission spécifique : renforcer l'activité de garantie des financements bancaires. Depuis le 22/10/2008 l'Etat a ainsi doté OSEO de moyens supplémentaires pour apporter aux entreprises l'oxygène nécessaire pour leur permettre de passer le cap d'une conjoncture difficile. Afin de contribuer à cet objectif, OSEO a mis en place un dispositif exceptionnel qui s'ajoute à ses fonds classiques de garantie :

- l'extension du Fonds de garantie "Renforcement de la Trésorerie", destiné à consolider sur le moyen terme les crédits à court terme accordés aux entreprises ;

- la création d'un Fonds de garantie "Lignes de Crédit Confirmé" pour garantir les établissements bancaires lors de la mise en place ou du renouvellement des crédits court terme, dans la mesure où ils sont confirmés pour une durée d'au moins douze mois.

Le plafond de risques pris par OSEO peut aller jusqu'à 15 M€. Il est à souligner que, selon les conditions, la quotité de garantie pourra être portée à 90 %.

Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, quelque soit la taille de votre entreprise, nos objectifs 2009 sont d'aider plus que jamais vos banquiers à financer le cycle d'exploitation de vos entreprises et de permettre à ceux qui ont des projets d'investissement de trouver un financement. D'ailleurs, en matière de cofinancement (activité de prêteur d'OSEO) le début 2009 est bien orienté.

Sur notre délégation de Marseille, 200 entreprises du BTP bénéficient de nos lignes de financement des commandes publiques (en 2008, environ 150 M€ d'avances ont été consenties). Mes équipes restent à votre disposition. Elles oeuvrent, avec la collaboration des banques, pour permettre aux entreprises, de traverser le mieux possible la crise actuelle et qu'elles soient ainsi en mesure de préparer, dès à présent, l'avenir. ■

OSEO - 141 av. du Prado - 13008 Marseille - Tél. 04 91 17 44 00

agenda

- **04 mai**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles
- **07 mai**
Réunion du Syndicat des entreprises d'Aménagement, Peinture et Finitions
- **11 mai**
Formation "Zéro défaut" Professionnel Gaz au CFA Marseille la Valentine (2 jours)
- **12 mai**
Réunion d'information sur "la représentation du personnel"
Réunion du groupe Femmes du BTP 13
- **14 mai**
Bureau de la FBTP 13
Printemps de la Peinture 2009
- **18 mai**
Formation "Paye" - CFA BTP Aix les Milles
- **19 mai**
Formation "Paye" - Maison du BTP Marseille
- **20 mai**
Petits déjeuners "éco" avec l'Université Paul Cézanne
Assemblée Générale et Conseil d'Administration du SMTP

- **27 mai**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix
- **01 juin**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles
- **05 juin**
Réunion de la Chambre syndicale des entreprises de Génie Climatique, Couverture, Plomberie
Réunion du Syndicat de l'Étanchéité
- **11 juin**
24 heures du Bâtiment - Paris Bercy (2 jours)
- **16 juin**
Réunion du groupe Femmes du BTP 13
- **18 juin**
Réunion du Syndicat des entreprises d'Aménagement, Peinture et Finitions
- **24 juin**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix
Conseil d'Administration et Assemblée Générale ordinaire de la FBTP 13

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

Médiateur social

Depuis janvier 2009, 3 médiateurs se relaient au service des entreprises cotisantes éprouvant des difficultés dans leurs relations avec l'URSSAF. Ceux-ci vont leur permettre de favoriser la recherche de solutions amiables. ■

Pour obtenir un rendez-vous, contactez le secrétariat de la Médiation Sociale au 04 91 83 48 36

BATICUP 2009

La BATICUP se déroulera les 11 et 12 septembre 2009 à la Société Nautique de Marseille. Amis régatiers et partenaires, il est temps d'y penser. Nous sommes prêts à lancer cette 5^{ème} édition avec vous. ■

Informations et contact :
www.baticup-med.fr
Annie 04 91 23 26 43

CLAMEUR

Un outil pour les adhérents

Adhérent de la Fédération du BTP 13 vous pouvez accéder aux informations délivrées par l'observatoire "CLAMEUR" (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux).

Ainsi vous pourrez :

- Identifier les spécificités des marchés locaux de l'habitat.
- Mieux connaître le marché locatif sur lequel interviennent les propriétaires bailleurs personnes physiques et proposer un outil de suivi conjoncturel des évolutions de ses principaux indicateurs
- Mesurer précisément les loyers des marchés locatifs privés des villes et regroupements de communes qui vous intéressent.
- Estimer pour ces zones les loyers de marché (locations nouvelles et relocations) par type de bien, le taux de mobilité sur le segment locatif privé, ainsi que quelques éléments sur le marché de la relocation, dont la fréquence des travaux réalisés entre deux baux. ■

Pour accéder aux données locales et nationales contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

LOBBY

Un Phoenix ?

En 1993, la Profession traversait une crise profonde qui déstructurait les carnets de commandes de toutes les entreprises.

A cette époque la Fédération du BTP13 avait obtenu la mise en place d'un Comité de Suivi de la Commande Publique, véritable observatoire des projets de travaux des maîtres d'ouvrage publics, qui était présidé par le Préfet.

Cette structure, à raison de deux réunions par an, a perduré jusqu'à présent, donnant tous les semestres de précieuses informations en matière de carnets

de commandes.

Au moment où l'activité marque le pas, elle prend, plus que jamais, toute sa raison d'être.

Adhérents de la Fédération du BTP 13, sachez que la prochaine réunion de ce Comité de Suivi se fera le 13 mai à 9 H 30 à la Maison du BTP - 344 bd Michelet à Marseille en présence de très nombreux maîtres d'ouvrage. ■

Vous pouvez vous y inscrire auprès de Joëlle Arnaldi
04 91 23 26 41 ou
arnaldij@d13.ffbatiment.fr



Les conséquences des recours abusifs sont extrêmement lourdes pour la collectivité et l'activité économique : désorganisation sans fondement des projets, arrêt des chantiers, méfiance des acquéreurs, frais de procédure inutiles, encombrement des juridictions, délais très longs pour obtenir une décision confirmant la légalité des permis de construire, indemnisation quasi nulle des constructeurs ...

Face à cette situation, voici nos demandes :

1. N'admettre la recevabilité des recours contre un permis de cons-

Recours abusifs contre les permis de construire

truire qu'aux associations morales pouvant bénéficier d'un agrément, justifiant de 3 ans d'existence minimum et de l'exercice constant d'activités désintéressées pour la nature, l'environnement ou le cadre de vie.

2. Imposer une consignation d'argent aux associations de sauvegarde de l'environnement lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif. Ce dernier fixerait le montant de la somme.

3. Faire inscrire dans la loi l'existence d'une peine d'amende en cas de recours abusif devant les

juridictions administratives, dans l'attente d'un décret aggravant la peine fixée depuis des années à un maximum de 3000 € (en vertu de l'article R 741-12 du code de la justice administrative, le juge peut en effet infliger à l'auteur d'une requête qu'il estime abusive une amende dont le montant ne peut excéder 3000 €).

Dans cette logique nous ne pouvons que soutenir la proposition de loi que le député marseillais Roland Blum vient de présenter devant l'Assemblée Nationale pour lutter contre les recours abusifs et qui sera examinée très prochainement par le parlement. ■

UNE DATE INCONTOURNABLE À NOTER DANS VOS AGENDAS

24 JUIN 2009
LE BATIMENT FAIT SON SHOW



AG DE LA FEDERATION DU BTP 13 + SOIREE



Profil en vue !



Le 1er prix des Trophées RSE PACA 2009, dans la catégorie TPE, a été attribué le 12 mars dernier, à l'entreprise marseillaise PROFIL, spécialisée en travaux en hauteur sur cordes. Rappelons que la Responsabilité

Sociale des Entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Le dirigeant de l'entreprise François Ranise voit ainsi récompensé son engagement citoyen. Mais ce trophée permet aussi de mettre en lumière une profes-

sion méconnue. Longtemps appelé "travaux acrobatiques", ce métier a su acquérir ses lettres de noblesse, il dispose aujourd'hui d'une certification Qualibat. Un Syndicat Français des Travaux en Hauteur existe depuis 2002, membre de la FFB et de la FNTP, et notre chef d'entreprise marseillais y est naturellement fort impliqué. **AZ** ■

Pour tout savoir sur la RSE : www.rsepaca.com

Atmosphère, atmosphère !

Fluides frigorigènes : Plus que 3 mois pour être en conformité

1987 : signature du protocole international de Montréal visant à réduire et, à terme, éliminer complètement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En invitant les pays signataires à prendre les mesures nécessaires pour réduire l'émission de fluides frigorigènes dans l'atmosphère, il proposait :

- de ne plus utiliser ces produits comme propulseurs
- d'améliorer l'étanchéité des circuits frigorigènes
- de lutter contre les purges et les rejets dans l'atmosphère
- de récupérer systématiquement les fluides frigorigènes

Dès 1992, la France s'est dotée d'un dispositif réglementaire pour encadrer les utilisations de certains fluides frigorigènes dans

des équipements frigorifiques et climatiques. Ce décret imposait notamment l'inscription en préfecture de tous les opérateurs qui procèdent à la mise en place ou aux opérations d'entretien d'équipement contenant des fluides frigorigènes. Ce dispositif n'est plus en vigueur à ce jour, il est remplacé par un dispositif d'attestation de capacité.

A compter du 4 juillet 2009 au plus tard, les entreprises procédant à des opérations de : mise en service - maintenance et dépannage - démantèlement - formation sur des équipements contenant du fluide frigorigène comme des climatiseurs / groupes d'eau glacée / armoires de climatisation - vitrines réfrigérées / chambres froides / camions réfrigérés - pompes à chaleur devront

être titulaires d'une attestation de capacité pour chacun de leurs établissements.

A défaut, ces entreprises n'auront plus le droit d'effectuer les opérations citées sur les équipements, le distributeur ne pourra plus leur vendre du fluide frigorigène et elles ne pourront plus répondre aux appels d'offres qui exigeront cette attestation de capacité. ■

Comment obtenir une attestation de capacité ?

Quelles procédures à mettre en œuvre au sein de l'entreprise ?

Quelle validation des compétences pour le personnel ?

Contactez Annie Zevaco au 04 91 23 26 43 ou sur zevaco@d13.ffbatiment.fr

Du nouveau au GCCP ?

Le syndicat du Génie Climatique-Couverture-Plomberie est un des six syndicats du Second Œuvre de la Fédération du BTPI3. Comme son nom l'indique, il rassemble les entreprises exerçant leur activité dans la plomberie, le chauffage, la climatisation, la ventilation, la fumisterie, la maintenance. A ce jour, il rassemble 105 entreprises et à l'image du Bâtiment dans son ensemble, on y retrouve les quelques majors du secteur et surtout une prépondérance de PME voire de TPE.

Son nouveau Président Johan Bencivenga (entreprise CLIMATECH), qui succède à Michel Venturi (entreprise SITEC), se doit donc d'être le porte parole de toutes les entreprises, que



celles-ci aient un CA en milliers ou en millions d'euros, que leurs clients soient publics ou privés, qu'elles travaillent dans le "neuf" ou la "rénovation" etc Mais quel est le rôle d'un syndicat de métier départemental, de son Président ou de ses représentants ?

Réponse en quelques exemples concrets :

- Siéger au Comité Départemental Canicule à l'invitation du préfet
- Siéger au Comité de Concertation Régional Gaz
- Siéger dans des commissions de qualification professionnelle
- Participer aux jurys d'examen professionnels (CAP BEP Bac PRO) organisé par l'Education Nationale ou l'AFPA
- Participer, au niveau national, à

la révision des DTU

• Informer ses adhérents sur l'évolution des marchés (diffusion du baromètre UCF), sur l'actualité des métiers (réglementation fluides frigorigènes), et permettre les échanges entre confrères au cours de réunions

Dans ce post Grenelle de l'Environnement, où les énergies renouvelables sont au cœur des débats, où la garantie de résultat en matière d'efficacité énergétique va se substituer à la garantie de moyens, le syndicat du G.C.C.P. verra son rôle renforcé tant vis-à-vis de ses adhérents que de ses partenaires.

Souhaitons beaucoup d'énergie à Johan Bencivenga et à toute son équipe pour relever ces défis ! **AZ** ■

Les 24h du Bâtiment

Pensez à vous inscrire !

M d'or



C'est à l'occasion de la dernière réunion de travail de la Délégation Territoriale de Martigues-Marignane, que Marie-Thérèse Aubrieux-Gontero, entourée de ses amis entrepreneurs a "fêté" la remise de son "M d'or", distinction honorifique de la Ville de Martigues pour son implication au sein du Pays martégale, en raison notamment du rôle économique et social des Etablissements Gontero et MG 13. Salutations de la Profession. ■

Féria des Mandataires

Le 4 avril, en plein cœur de la Camargue a eu lieu la Féria des Mandataires. Cette journée conviviale a été l'occasion de fêter les Mandataires du Pays d'Arles qui, par leur engagement en 2008, ont défendu et développé la liberté d'entreprendre et l'esprit d'entreprise.

A cette occasion des récompenses ont été notamment attribuées à Yves-Bruno Alberti et Yves Masoni (ancien Président du Tribunal de Commerce d'Arles) pour leur dévouement, leur engagement au Tribunal de Commerce d'Arles.

Près de 90 mandataires ont pu se rencontrer, échanger leurs expériences, leurs anecdotes. ■

Dernière nouvelle !



Une nouvelle interlocutrice de la Fédération du BTPI3 est arrivée : Carole Gressier. A la Délégation Territoriale d'Aix elle assiste dorénavant Philippe Grimaldi dans le domaine social. Adhérents en quête de réponses dans ce domaine vous l'aurez régulièrement au bout du fil ! ■

Pour contacter le Service Social 04 42 23 52 19.



Entrepreneurs et artisans, les indicateurs de gestion de votre entreprise vous inquiètent : retard de paiement, activité ralentie, engagements financiers à venir ... sauvegardez votre entreprise, prenez des initiatives pour éviter l'échec du redressement judiciaire, souvent trop tardif.

Des solutions sont à votre disposition pour sauvegarder la santé de votre entreprise quand tout est encore possible. Consultez les Centres d'Informa-

Sauvegardez votre entreprise !

tion et de Prévention des Tribunaux de Commerce pour être informés anonymement et gratuitement par d'anciens magistrats, avocats et comptables sur les solutions à envisager.

Selon la nature et l'ampleur de vos difficultés une démarche d'accompagnement pourra vous être proposée par le Tribunal de Commerce dans le seul but de résoudre, au cas par cas, les difficultés que vous redoutez.

Entrée en vigueur depuis 2005 et récemment modifiée, la démarche de "sauvegarde" dans laquelle vous pourrez alors vous engager vous donnera une bouffée d'oxygène afin d'améliorer

les finances et la trésorerie de votre entreprise.

Aujourd'hui peu d'entreprises recourent à cette solution de gestion de crise, n'hésitez pas à pénétrer les Tribunaux de Commerce qui ne remplissent pas qu'un rôle "sanction" et ne craignez pas l'éventuelle publicité de la situation, cette démarche reste confidentielle. ■

Pour en savoir plus :
Ordonnance du 18 décembre 2008 et décret du 12 février 2009.

Service des affaires juridiques & des marchés de la FBTP 13
Christophe DÔ 04 90 56 48 82
doc@d13.ffbatiment.fr

Qui dit quoi à qui ? L'accident du travail, l'employeur, le salarié, la caisse primaire et la sécurisation juridique.

En respect du principe du contradictoire, la CPAM est tenue, préalablement à sa décision de reconnaissance du caractère professionnel d'un accident, d'informer à la fois l'employeur et la victime sur la procédure d'instruction et les éléments constitutifs du dossier.

L'employeur peut (et doit !) demander à la CPAM de lui transmettre le dossier d'instruction. C'est le code de la sécurité sociale qui le dit. **Mais** du texte à la pratique, prudence.

La cour de cassation vient en

effet de considérer à l'occasion d'un dossier de rechute d'accident du travail que la CPAM qui a informé l'employeur de l'instruction en cours et de sa possibilité de venir le consulter sur place avait respecté la procédure. En clair l'envoi postal du dossier par la CPAM à l'employeur est pour la CPAM une simple faculté et non une obligation ; dès lors qu'elle a offert à l'employeur la possibilité de consulter le dossier dans ses locaux la CPAM est réputée avoir satisfait à son obligation d'information.

Le hic c'est que dans un 2^{ème} arrêt de février 2009 la cour précise qu'en outre la CPAM peut remplir son obligation de mise à disposition de l'information par l'envoi d'une lettre simple.

Evidemment la sécurisation juridique en est pour le moins fragilisée. ■

Contact *Philippe Grimaldi*
04 42 23 52 19
grimaldiph@d13.ffbatiment.fr



tion l'admet à condition que le salarié en ait informé préalablement l'employeur. Elle vient de le confirmer dans un arrêt du 4 février 2009. Cette position est d'importance ; en effet le salarié qui ne peut pas prouver qu'il a régulièrement et préalablement informé son employeur de sa visite de reprise à son initiative, ne peut se prévaloir des conclusions du médecin de travail et ce même si son employeur a eu connaissance postérieurement des conclusions du dit médecin. **PG** ■

Que dit la Justice ?

Harmonie sur la maladie et les congés

On connaît la règle depuis fort longtemps : c'est la situation juridique qui commence qui prime : "Je suis malade avant la date fixée de mes congés payés, je suis en maladie : mon congé ne débutera pas et il sera reporté".

"Je suis en congé et je tombe malade : dommage, mon congé ne sera pas reporté".

Reste le cas du salarié qui a acquis des droits aux congés mais qui ayant été malade n'a pu en bénéficier.

Revirement total de la cour de cassation le 24 février 2009 qui s'aligne ainsi sur une décision de la cour de justice de la commu-

nauté européenne : le salarié qui n'a pu bénéficier de son droit aux congés payés parce qu'il était malade a dorénavant droit à leur report (à organiser avec l'employeur).

Visite de reprise

La visite de reprise est obligatoire après un arrêt pour accident de travail d'au moins 8 jours ou pour une maladie (professionnelle ou non) d'au moins 21 jours.

C'est en principe l'employeur qui prend l'initiative de cette visite. Il arrive quelquefois que le salarié la sollicite directement auprès du médecin de travail qui ne peut la refuser.

Déjà en 1998 la cour de cassa-

Attention sanctions !

Et si on se penchait sur les priorités 2009 de l'inspecteur du travail ?

Elles sont au nombre de 5 :

- Evaluation et prévention des risques professionnels ;
 - Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ;
 - Travail précaire (CDD, travail temporaire) ;
 - Mise en place, renouvellement et fonction des délégués du personnel ;
 - Lutte contre le travail illégal.
- Un entrepreneur averti... ■

Contrats précaires

Le contrat à durée déterminée, pratique ? Pas si sûr !

Il répond d'une part à des conditions très précises de conclusion (accroissement temporaire d'activité, remplacement d'un salarié absent, etc.) et d'autre part à des règles strictes de renouvellement.

En clair, il est formel, rigide et cher. Gardons à l'esprit que le BTP bénéficie de la possibilité de conclure des contrats à durée indéterminée de chantier : Plus simple, plus souple, moins cher. ■

La qualification

Les entreprises et artisans déjà qualifiés dont une partie du personnel (10%) aura suivi le module FEEBat peuvent bénéficier de la mention "économies d'énergie" proposée par Qualibat et Qualifelec. Mention qu'ils pourront afficher à l'intention des maîtres d'ouvrage.



... l'Eco PTZ

FEEBAT propose des modules de formation sur la construction d'une offre globale de rénovation énergétique et la nécessité de réaliser des bouquets de travaux indispensables pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro. Ces formations apportent les moyens de conseils et les outils qu'attendent vos clients sur ces marchés potentiels. La FBTP13 propose un calendrier des formations. ■

Contact *Ariane Dupuch*
04 91 23 26 25
Perchicot-dupucha@d13.ffbatiment.fr

Si Lagardère ...

Dans le cadre de la Convention liant la Fédération du BTP 13 et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui vise à favoriser l'insertion de bénéficiaires du RMI dans les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, la Fédération a déjà beaucoup œuvré. En à peine plus d'un an 5 forums emploi, 10 présentations des métiers aux jeunes en quête d'orientation et aux demandeurs d'emploi, plus de 1500 entretiens conduits et de 500 candidats actuellement suivis.

Du 2 au 12 juin prochain, la Fédération du BTP 13 initie une nouvelle démarche, une première même : Aller à la rencontre des publics dans l'ensemble du département, quartier par quartier, bassin

d'emploi par bassin d'emploi. Deux semaines d'information et de repérage de candidats à travers tout le département ! Une action réalisée avec l'aimable concours de la Maison de l'Emploi qui permet à la FBTP 13 d'affréter un "cyberbus" pour plus de 10 escales. 10 escales pour aller à la rencontre des publics qui ne viennent pas à nous en raison de leur éloignement, de leurs difficultés ou de leur manque d'information.

10 jours pour changer les regards sur nos métiers et nos perspectives, un message : la Profession recrute 4000 personnes chaque année même en ces temps de ralentissement.



Chacune des escales sera l'occasion :
- d'échanger sur les métiers du gros œuvre, du second œuvre et des travaux publics au travers d'animations sur le BTP assurées avec nos partenaires de l'emploi et de la formation
- d'informer et pallier le manque de connaissance du public sur nos métiers
- de repérer les candidats susceptibles de répondre aux besoins des adhérents de la FBTP 13. ■

Adhérents de la FBTP 13 vous pouvez faire connaître vos besoins, vous joindre à cette opération ou donner vos idées en contactant *Sophie Crémieux* au 04 91 23 26 28 ou sur cremieux@d13.ffbatiment.fr



QUALIBAT Du nouveau sur la toile

Le site Internet de QUALIBAT vient de faire l'objet d'une métamorphose complète.

Il s'adresse aux entreprises de construction désireuses de s'informer sur les qualifications et certifications proposées par QUALIBAT dans plus de 218 techniques ou spécialités de travaux, ainsi qu'à leurs clients.

Cette nouvelle version du site offre un accès facilité à l'information pour les clients, partenaires et utilisateurs des entreprises et allège leurs démarches.

• La consultation des définitions de travaux dans la nomenclature QUALIBAT repose désormais sur

une recherche intuitive, à partir de la représentation graphique d'un bâtiment.

• L'annuaire des entreprises qualifiées et certifiées, propose aux internautes d'affiner leurs recherches par activités (chauffage, étanchéité, ferronnerie, maçonnerie, peinture, véranda...) et par zones géographiques.

• Les maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre peuvent toujours obtenir des informations sur l'identité et la structure des entreprises dans une fiche personnelle détaillée (n° de SIREN, code NACE, forme juridique, date de création, classifi-

cations en effectifs et chiffre d'affaires...), mais aussi via une nouvelle rubrique destinée à présenter les tout derniers qualifiés et certifiés.

• Un "espace client" permet aux entreprises qualifiées et certifiées d'effectuer leurs principales démarches en ligne. Une "dématérialisation" des procédures qui concerne les opérations de suivi annuel, la mise à jour du certificat, les dossiers de demande ou de renouvellement des qualifications et les certifications de métiers. ■

Pour en savoir plus et constater les changements : www.qualibat.com

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire ...

Parmi les 24 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis Février 2009 :

- Formation 2009/45 sur le calendrier des formations programmées par la Fédération du BTP 13 pour le 1er semestre 2009
- Lettre Circulaire 2009/46 sur l'action de la Fédération
- Social 2009/38 sur les frais professionnels liés à la mobilité professionnelle, les limites d'exonération des indemnités forfaitaires de transport et le barème fiscal des indemnités kilométriques
- Social 2009/41 sur le chômage partiel combiné au Droit Individuel à la Formation (DIF)
- Social 2009/51 sur le licenciement économique et contrat de transition professionnelle (CTP)

Et dans les 3 derniers numéros de **Bâtiment Actualité** alors ?

- BA n° 4 du 17 février 2009 – Bâtir avec l'environnement (qu'attend-on des entreprises et la formation FEEBat)
- BA n° 5 du 3 mars 2009 – Marchés : délais de paiement, quels délais appliquer aux clients ?
- BA n° 6 du 17 mars 2009 – Accident du travail : comment réagir ?



Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents rubrique Circulaires



Détente

Le saviez-vous ?

A capter !

Le soleil envoie sur Terre en un an une énergie qui représente 6 000 fois la consommation mondiale d'énergie primaire (pétrole, bois, charbon, hydroélectricité,...) et est estimée à 5,55 x 10²⁴ joules. La moitié est convertie en chaleur.

Sudoku

niveau **FACILE**

			4		2	6	
	8	1			2	3	5
	2		9				8
9				4			3
	6		7				
7				5			1
	7	3				4	
	5	9			7	6	1
				2		9	7

niveau **MOYEN**

						2	
			7	3	6		
		8		2		7	6
	7		2				9
	8	9		6			1
	2				9		3
8		6				1	2
							5
		3	1	9	4	6	

niveau **DIFFICILE**

			8	1	4		
6			2	5	7		1
				3			
4	3	5			9	7	8
5	1						3
2	5			4			7
1							4
		7				8	

> Solutions à retrouver dans le numéro de mai-juin 2009.

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "acrobates".

Vous l'avez trouvé ?

Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.



Jeudi 11 & Vendredi 12 juin 2009

la Fédération Française du Bâtiment organise

les "24 heures du Bâtiment"

au Palais Omnisports de Paris Bercy



2 jours pour rassembler tous ceux que le bâtiment emploie, recrute et passionne, et leur donner la parole.

2 jours pour s'informer, se former, échanger et construire des réponses concrètes aux questions que pose l'actualité.

Entrepreneurs et artisans,
fournisseurs, maîtres d'œuvre,
maîtres d'ouvrage,
décideurs, politiques
et experts économiques...

rejoignez les
25 000 invités
de la FFB !

6 colloques, 9 ateliers, 28 micro-conférences sur des thèmes variés :
Construction durable - Recrutement - Formation - Offre globale - Transmission -
Gestion des risques - Développement des marchés émergents...

Pour en savoir plus
www.24heuresdubatiment.fr



Les 24 heures du bâtiment sont organisées par l'FFB sous l'égide de la FFB

Résultats Sudoku

janvier / février

niveau **FACILE**

5	6	4	2	3	7	8	9	1
7	1	2	9	5	8	3	4	6
9	8	3	6	1	4	5	7	2
1	2	9	3	7	5	6	8	4
8	5	7	4	6	1	9	2	3
3	4	6	8	9	2	7	1	5
4	3	5	7	2	9	1	6	8
2	9	1	5	8	6	4	3	7
6	7	8	1	4	3	2	5	9

niveau **MOYEN**

8	6	1	4	7	5	9	3	2
3	2	9	8	6	1	7	5	4
4	7	5	2	9	3	6	1	8
5	1	2	7	3	6	4	8	9
6	8	4	1	2	9	3	7	5
9	3	7	5	4	8	1	2	6
2	4	8	6	1	7	5	9	3
7	5	3	9	8	4	2	6	1
1	9	6	3	5	2	8	4	7

niveau **DIFFICILE**

4	7	2	3	8	6	1	9	5
3	6	5	9	2	1	7	4	8
1	9	8	5	7	4	6	2	3
9	8	3	1	6	2	4	5	7
2	1	4	7	3	5	9	8	6
6	5	7	8	4	9	3	1	2
5	2	6	4	1	7	8	3	9
7	3	1	2	9	8	5	6	4
8	4	9	6	5	3	2	7	1